

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 29 février 2016

Par convocations individuelles adressées le 22 février 2016 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 29 février 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016.
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commissions.
4. Approbation du Compte Administratif 2015.
5. Affectation du résultat.
6. Approbation du Compte de Gestion 2015.
7. Droit de place Messti.
8. Approbation d'une convention.
9. Création d'un poste.
10. Information : liste des marchés publics conclus en 2015.
11. Divers.

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Sénateur-maire Claude KERN.

Présents :

M. Claude KERN, Sénateur-maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoint.

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Anne GUYAU, M. Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme Patrice ZENSS.

Excusés :

M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Patrick KERN

En ouvrant la séance, M. le Sénateur-Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Achat d'un immeuble

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord.

Mme Anne GUYAU est nommée secrétaire de séance.

4) Approbation du Compte Administratif 2015

Avant de céder la parole à M. Eric HOFFSTETTER pour une présentation synthétique, M. le Sénateur-maire rappelle que les documents budgétaires détaillés ont été transmis à chaque conseiller préalablement à la séance ; ils reflètent les écritures comptables de l'année écoulée.

M. Eric HOFFSTETTER, adjoint chargé des finances, présente et commente les différents chapitres en section de fonctionnement ainsi que les différentes opérations en section d'investissement et donne les explications demandées.

Personne n'ayant de précision complémentaire à formuler, l'assemblée désigne, à l'unanimité M. Jacques ECKERT président de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- réuni sous la présidence de M. Jacques ECKERT
- délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Claude KERN, Sénateur-maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après que le M. le Sénateur-maire ait quitté la salle du conseil,

- **lui donne acte** de la présentation du compte administratif qui se résume comme suit :

	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	1 774 456,55€	1 500 702,53€
Recettes	1 774 456,55€	1 749 163,73€
<i>Excédent</i>		248 461,20€
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	992 806,60€	267 936,06€
Recettes	992 806,60€	557 446,82€
<i>Excédent</i>		289 510,76€
<i>Excédent total</i>		537 971,96€

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

M. le Sénateur-maire rejoint l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

5) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- constatant que le Compte Administratif présente :
 - o un excédent de fonctionnement de 248 461,20 €
 - o un excédent d'investissement de 289 510,76 €
- **décide** à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE		
➤ excédent antérieur reporté		44 045,83€
➤ Virement à la section d'investissement prévu		156 832,52€
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	248 461,20€

Excédent au 31/12/2015 cumulé, affecté comme suit :	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	156 832,52€
➤ affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	40 000,00€
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau compte 002)	51 628,68€

6) Approbation du Compte de Gestion 2015

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **approuve** le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015.

7) Droit de place Messti

M. le Sénateur-maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le Messti 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la proposition de la Commission des Finances,

- **fixe** le droit de place pour le Messti de l'année 2016 comme suit :
 - Grands manèges 292.00€
 - Mini-scooter 198.00€
 - Manèges enfantins 174.00€
 - Stand le m² 2.52€

8) Approbation d'une convention

M. le Sénateur-maire soumet à l'assemblée la convention à passer avec le Cabinet Pierre André BAUR, géomètre-expert à Haguenau, pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **approuve** cette convention,
- **autorise** le Sénateur-maire à la signer.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

9) Création d'un poste

Dans le cadre du remplacement de Mme Christiane GEISSLER, D.G.S. et après entretiens, M. le Sénateur-maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de créer un poste d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **décide** la création d'un poste d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.

10) Information : liste des marchés publics conclus en 2015

L'article 133 du code des marchés publics prévoit la publication par le pouvoir adjudicataire, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, de la liste des marchés publics conclus l'année précédente.

En 2015, ont été conclus les marchés suivants :

OBJET	TITULAIRE
Prestations intellectuelles pour la révision du POS avec transformation en PLU	Atelier IN-SITU Oberhausbergen
Maitrise d'œuvre pour la mise en conformité de l'accessibilité et aménagement d'une nouvelle salle de classe à l'école élémentaire	VOGEL Florian BLUMSTEIN Marie Strasbourg

11) Achat d'un immeuble

M. le Sénateur-maire expose à l'assemblée les différentes démarches entreprises en vue de l'achat de l'immeuble sis à Gries 93, rue Principale.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis des Domaines du 07 décembre 2015,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** d'acheter l'immeuble cadastré section 01 parcelles n° :

91/46	d'une surface de 4,19 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
89/45	d'une surface de 2.13 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
139/44	d'une surface de 1.42 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
137/43	d'une surface de 2.58 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
120/06	d'une surface de 7.75 ares	rue de l'Argile
40	d'une surface de 1.95 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
65/39	d'une surface de 0.41 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
64/38	d'une surface de 1.22 ares	au lieudit Beim Holzapfelbaum
121/06	d'une surface de 3.57 ares	63, rue Principale
55/07	d'une surface de 3.58 ares	63, rue Principale

d'une surface totale de 28.80 ares classé en zone UA2 du POS.
- **fixe** le prix à 400 000€,
- **autorise** le Sénateur-maire à négocier les différentes clauses,
- **charge** Maître BIRY notaire, de la rédaction de l'acte,
- **autorise** le Sénateur-maire à signer l'acte.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016.

12) Divers

- Les conseillers municipaux ont été destinataires de deux courriers concernant le régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle ; M. le Sénateur-maire donne des explications concernant les deux interprétations différentes de ces courriers et précise que ce régime n'est pas en danger.

- Un conseiller municipal se renseigne quant à la création d'une zone artisanale à Weitbruch. Le Sénateur-maire précise qu'avant de permettre une quelconque extension il faut régler le problème du Bachgraben.
- Agenda.

La séance est levée à 21h05.

Le rapporteur,
Anne GUYAU